

Salaires à Genève : des écarts parfois importants

A Genève, en 2002, la moitié des salariés touche un salaire mensuel brut compris entre 4 713 et 8 305 francs. Pour un quart d'entre eux, le salaire est inférieur à cette fourchette et, pour un autre quart, il est supérieur. En prenant les extrêmes, un dixième des salariés du secteur privé touchent moins de 3 754 francs par mois. A l'opposé, pour le dixième des salariés avec les rémunérations les plus élevées, le salaire dépasse 12 079 francs.

Autrement dit, les salaires vont du simple au triple entre les 10 % les plus bas et les 10 % les plus élevés. Poursuivant la tendance observée entre 1991 et 2000, les différences entre le haut et le bas de la distribution des salaires continuent de se creuser entre 2000 et 2002.

Le salaire mensuel brut médian pour l'ensemble du secteur privé s'établit à 6 062 francs. Le salaire médian représente la meilleure indication du niveau global des rémunérations. Il correspond à la valeur pour laquelle la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

Le salaire varie de manière sensible selon les caractéristiques du poste de travail (niveau des qualifications requises, position professionnelle ou domaine d'activité), du salarié (formation, sexe, permis de travail ou âge) ou de l'entreprise (branche économique, taille). Cependant, même à caractéristiques égales, les écarts de salaires médians peuvent être importants, en particulier pour les salariés à rémunérations élevées.

En ne prenant que les salariés actifs dans le domaine d'activité relatif à la *définition des buts et de la stratégie de l'entreprise*, qui affiche très nettement le salaire médian le plus élevé (14 000 francs), l'écart entre les 10 % des salariés situés à chaque extrême est maximal : il dépasse les 25 000 francs ! (soit 32 803 – 7 398 francs). Le deuxième plus grand écart (13 449 francs) concerne les salariés actifs dans le domaine des *expertises, conseils, vente, «frontoffice», marketing*, également deuxième domaine le plus rémunérateur (salaire médian de 9 526 francs). Ces deux domaines concentrent évidemment une proportion de personnes très qualifiées et occupant des postes à responsabilité largement supérieure à la moyenne.

A l'autre bout du classement, l'écart entre les 10 % des salariés situés à chaque extrême est le plus petit (2 348 francs, soit 5 148 – 2 800 francs) pour ceux travaillant dans *les soins corporels et le nettoyage des vêtements*, soit le domaine avec le salaire médian le plus faible (3 539 francs par mois). Ces salariés cumulent le plus souvent des caractéristiques négatives en matière de rémunération, telles que l'absence de formation.

Par ailleurs, l'importance des composantes salariales qui s'ajoutent au salaire de base (notamment le 13^e salaire et les bonus) est en croissance. Les bonus, qui sont le plus souvent liés aux performances des entreprises et des salariés eux-mêmes, sont l'apanage des salaires les plus élevés. Ainsi, s'ils représentent 5,7 % de l'ensemble de la masse salariale, leur part monte à près de 16 % en ne prenant que les salaires des cadres supérieurs.

. / .

L'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE)

Les données sur les salaires proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE), effectuée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2000, l'échantillon a été élargi pour le canton de Genève et des résultats détaillés sont disponibles. Les résultats pour Genève concernent uniquement le secteur privé. Le salaire mensuel tel que défini dans l'enquête comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, divers versements de primes et autres commissions, un douzième de l'éventuel treizième (quatorzième ou énième) salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers. En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires, les allocations familiales et allocations pour enfants, les indemnités en cas de réduction d'horaire du travail (chômage partiel).

A des fins de comparabilité, les salaires mensuels sont standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps à 40 heures hebdomadaires de travail. Cette façon de procéder permet de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

Pour en savoir plus

Les salaires dans le canton de Genève en 2002. OCSTAT, Communications statistiques n° 22, Genève, juin 2005, 31 pages (prix : 20 francs).

Des tableaux détaillés sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante : <http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/> puis choisir «salaires et revenus du travail» dans le « domaine 3 ».